

**COMMUNAUTE  
DE COMMUNES  
DU PAYS DE  
SAINT-YRIEIX**

**DELIBERATION DU CONSEIL  
COMMUNAUTAIRE n°2020-113**

L'an deux mille vingt, le 25 septembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communauté : 18 septembre 2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 29  
 présents : 25  
 votants : 29

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. Jean-Claude FRACHET, M. Pierre-Louis PUYGRENIER, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Jacques BLONDY, M. Patrick DELAGE, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, M. Alain BLONDY, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

OBJET :

Lotissement artisanal de  
Gâte-Bourdela  
Vente d'une partie de l'ilot 3  
à Madame Cornélia  
PECOUT

ABSENTS Excusés : M. François BOISSERIE, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Céline BOYARD et M. Jean-Claude DUPUY.

François BOISSERIE donne pouvoir à Patrice DELAGE  
Marie Madeleine LORIN donne pouvoir à Pierre MILLET-LACOMBE  
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX  
Alain BLONDY donne pouvoir à Annie ARNAUD

SECRETAIRE : Christiane BARRY

Rapporteur : P. VERGNOLLE

Considérant le courrier en date du 23 juillet 2020, par lequel Madame Cornélia PECOUT domiciliée à Saint-Yrieix a sollicité de la Communauté de Communes, pour son propre compte, la vente d'une partie de la parcelle cadastrée section ZL n°35 située dans le lotissement artisanal de Gâte-Bourdela, issue de l'ilot n°3 pour une surface d'environ 1 000m<sup>2</sup> (*plan en annexe*) ;

Considérant que la superficie exacte cédée sera déterminée suivant le document d'arpentage ;

Vu l'avis n°2018-87187V0020 du 29 janvier 2018 joint à la présente délibération ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

- **autorise** la vente d'une partie de l'ilot n°3 situé sur la parcelle cadastrée section ZL n°35 sise Gâte-Bourdela d'une superficie estimée à 1 000 m<sup>2</sup> à Madame Cornélia PECOUT au prix de 5 € HT/m<sup>2</sup> conformément à l'avis domanial du 29 janvier 2018 ;
- **désigne** Maître Jacques DELCROIX, notaire à Saint-Yrieix pour la rédaction de l'acte notarié, étant précisé que les frais découlant des formalités sont à la charge de l'acquéreur ;
- **autorise** Monsieur le Président à signer l'acte authentique et tout document relatif au présent dossier.

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifiée conforme,  
**Le Président**



**D. BOISSERIE**



Accusé de réception en préfecture  
087-248700189-20200925-DC2020320277-  
DE  
Date de télétransmission : 06/10/2020  
Date de réception préfecture : 06/10/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication